

**Adresse postale :**

VEOLIA Eau d'Ile-de-France SNC  
CENTRE SEINE  
94417 Saint-Maurice Cedex  
Tél : 0.969.369.900 (1)

**VILLE DE MEUDON**  
Service Urbanisme  
Hôtel de Ville  
6, avenue Le Corbeiller  
92195 MEUDON Cedex

**N/Réf.** : vdm

**V/Réf.** :

**Affaire suivie par :** Jean-Philippe PLAZA

Le Plessis, le 05 Octobre 2022

**Objet :** Permis de construire  
16-20 avenue du Maréchal Juin  
MEUDON la FORET

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous consulter à propos de la demande de permis de construire

PC 092 048 22 \*0038  
Déposée le : 22 juin 2022  
Par : SCI MEUDON JUIN  
Comportant la construction de bureaux

D'après les renseignements communiqués, les besoins domestiques de cette opération peuvent être estimés à 5.27 m3/h.

Aucun élément n'est disponible dans le dossier concernant une éventuelle protection contre l'incendie qui pourrait être demandée par le Service Prévention et Incendie concerné, qu'il vous convient de consulter.

En l'état actuel de ce dossier, **nous sommes au regret de vous informer qu'il nous est impossible de donner un avis.** Pouvez-vous nous adresser l'avis du SDIS à l'adresse mail ci-après : [jean-philippe.plaza@veolia.com](mailto:jean-philippe.plaza@veolia.com). Dès que les éléments évoqués ci-dessus nous seront adressés, nous vous ferons connaître notre réponse définitive dans les meilleurs délais.

Concernant l'alimentation du site le plan PC2-4 " Plan des réseaux existants et projetés" fait apparaître la création d'une nouvelle voie le long des parcelles AS 0106 et AS 0107 avec installation de réseaux publics pour l'ensemble des concessionnaires dont celui de l'eau potable. Le branchement AEP de l'opération est prévu sur la nouvelle canalisation projetée.

Un échange téléphonique, le 03 Octobre 2022, avec le cabinet d'architecture "ARTE CHARPENTIER ARCHITECTE" a permis de préciser d'une part les orientations retenues par le maître d'ouvrage de l'opération pour la création de la nouvelle voirie et d'autre part nos préconisations pour la création du nouveau réseau AEP.

Ainsi, il a été retenu que la nouvelle voirie serait publique et assurerait un maillage entre l'avenue du Maréchal Juin et l'avenue Morane Saulnier.

Dans ces conditions, nous préconisons l'installation d'une nouvelle conduite publique dans cette voie sur 250 ml environ en maillage sur les 2 voies précitées, ce qui permettra d'assurer la sécurité d'alimentation de l'opération et de favoriser la bonne préservation

de la qualité de l'eau. Le dimensionnement de cette nouvelle canalisation sera défini par nos services après réception des besoins Incendie définis par le DECI et ceux définis par les besoins propres de l'opération (sprinklage, PEI privés .....).

Ces dispositions devront nous être confirmées par écrit avec la transmission d'un plan des réseaux modificatif.

Les conditions de réalisation de ce nouveau réseau pourront être précisées ultérieurement auprès de notre Service Etudes et Canalisation représenté par Monsieur PLAZA.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

**Christophe DUMAS**



Responsable Service Etudes & Canalisations

Pièce jointe : dossier en retour